Comment obtenir mon étude personnalisée ?

> PAR INTERNET

Rendez-vous sur le site internet **cd31.rempartmutuelle.fr** Demandez votre devis via notre formulaire. Recevez instantanément votre étude et le kit d'adhésion.



> PAR TÉLÉPHONE

05 62 15 07 37, votre ligne dédiée du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

> DANS L'UNE DES 9 AGENCES REMPART MUTUELLE

Toulouse Wilson - Toulouse Minimes - Toulouse Seysses - Muret - Colomiers - Saint-Gaudens - Revel - Albi - Castres.

> LORS DES RÉUNIONS D'INFORMATION OU DES PERMANENCES SUR SITE

Planning disponible sur l'intranet du Conseil Départemental ou sur le site cd31.rempartmutuelle.fr

Comment adhérer?

Complètez, signez votre bulletin d'adhésion et transmettez-le avec les pièces obligatoires : copie pièce d'identité recto verso, RIB et dernier bulletin de salaire :

> PAR COURRIER

REMPART MUTUELLE - 1, rue d'Austerlitz - CS 27 261 - 31072 Toulouse Cedex 6

> PAR EMAIL

adhesioncd31@rempartmutuelle.fr

> DANS L'UNE DES 9 AGENCES REMPART MUTUELLE

Toulouse Wilson - Toulouse Minimes - Toulouse Seysses - Muret - Colomiers - Saint-Gaudens - Revel - Albi - Castres.

> LORS DES RÉUNIONS D'INFORMATION OU DES PERMANENCES SUR SITE

Planning disponible sur l'intranet du Conseil Départemental ou sur le site cd31.rempartmutuelle.fr





Bulletin d'adhésion

Votre adhésion prendra effet à la date indiquée sur votre bulletin d'adhésion et au plus tôt le 1er jour du mois suivant votre demande.

Si vous êtes en arrêt de travail pour raison de santé, attendez de reprendre votre activité pendant 30 jours continus pour demander votre adhésion.

Vous avez déja un contrat prévoyance souscrit à titre individuel

Vous devez résilier votre contrat en respectant un préavis de 2 mois avant l'échéance ou à défaut dans les 20 jours qui suivent l'envoi du nouvel échéancier (Loi Chatel). Votre demande de résiliation peut être transmise à votre assureur par support durable : email, courrier simple ou recommandé AR, extranet, ...



Protéger, au sens fort



PRÉVOYANCE

Contrat en vigueur à compter du 1er Janvier 2024

- Fonctionnaires titulaires et stagiaires
- Agents contractuels de droit public et Assistants familiaux
- Agents contractuels de droit privé

AVANTAGES EXCLUSIFS

PARTICIPATION EMPLOYEUR

20 à 23 €
en fonction de votre quotient familial

en souscrivant un contrat Prévoyance REMPART MUTUELLE

Le seul contrat qui vous permet de bénéficier de cette participation!

- ✓ Pas de délai de stage (*)
- ✓ Pas de questionnaire médical
- ✓ Pas de limite d'âge
- ✓ Pas de frais d'adhésion ni de frais de dossier

(*) Dans les 6 mois qui suivent la mise en place de la convention de participation ou de l'embauche, sinon délai de stage de 6 mois.

Détail des garanties et tarifs Prévoyance REMPART MUTUELLE

	NIVEAU DE GARANTIE	TAUX DE COTISATION (calculé sur le salaire de référence)					
GARANTIES SOCLE							
Incapacité Temporaire de Travail	90 % TI* NBI* RI*						
Invalidité Permanente de Travail	90 % TI* NBI*	1,691 %					
Décès toutes causes et PTIA *	25 % SAB*						
GARANTIES OPTIONNELLES ET RENFORTS (Une, plusieurs ou la totalité des garanties ci-dessous peuvent être souscrites)							
Incapacité Temporaire de Travail : Renfort RI* CLM* CLD* CGM* en périodes de plein traitement	90 % RI*	0,372 %					
Invalidité Permanente : renfort RI*	90 % RI*	0,183 %					
Décès toutes causes et PTIA*	75 % SAB*	0,168 %					
Perte de retraite suite à invalidité pour les agents relevant de la CNRACL	50 % PASS*	0,157 %					

* Lexique

CMO: Congé Maladie Ordinaire CLM: Congé Longue Maladie

CLD : Congé Longue Durée CGM : Congé Grave Maladie

NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire PASS : Plafond Annuel Sécurité Sociale

« 43 992 € au 1er janvier 2023 »

PTIA : Perte Totale et Irréversible d'Autonomie

RI : Régime Indemnitaire : ensemble des primes et indemnités,

à l'exclusion des heures supplémentaires, des heures complémentaires, des astreintes, de la prime de fin d'année (PFA), de la prime de vacances et du complément indemnitaire

annuel (CIA) SAB : Salaire Annuel Br

SAB : Salaire Annuel Brut TI : Traitement Indiciaire

> DÉFINITIONS

INCAPACITÉ TEMPORAIRE TOTAL DE TRAVAIL

En cas d'arrêt de travail pour raison de santé (congés de maladie ordinaire, de longue maladie, temps partiel thérapeutique, ...) votre perte de rémunération : traitement indiciaire, NBI et régime indemnitaire, est prise en charge par la garantie Incapacité Temporaire Totale de travail, et ce dans la limite de 90%.

INVALIDITÉ PERMANENTE

En cas d'arrêt de travail définitif, vous êtes placé(e) en retraite pour invalidité.

La garantie invalidité permet alors de compléter la rente versée par votre caisse de retraite à hauteur de 90% de votre dernier traitement - NBI incluse.

DÉCÈS

En cas de décès, un capital d'un montant de 25% de votre salaire annuel brut sera versé à vos proches selon l'ordre d'attribution que vous souhaitez.

> SERVICES REMPART INCLUS DANS VOTRE OFFRE PRÉVOYANCE



Outils et solutions adaptés aux aidants familiaux qui accompagnent un proche en perte d'autonomie et qui connaissent des difficultés à concilier vie personnelle et vie professionnelle.



Unimprévu de santé? Après accord préalable, bénéficiez d'aides ménagères, garde d'enfants et d'animaux de compagnie, école à domicile pour les enfants malades, prise en charge des frais médicaux à l'étranger...



Nous prenons soin de votre pouvoir d'achat! Tarifs préférentiels sur de nombreuses enseignes et marques pour réduire vos dépenses: équipement de la maison, courses, voyages, loisirs, presse, restaurants...

REMPART SANTÉ

DEMONDE MUTUELLE L. L. DEMONDE CANTÉ

REMPART MUTUELLE, c'est aussi REMPART SANTÉ, un espace polyvalent ouvert à tous, qui regroupe un Centre de Santé avec des activités médicales et paramédicales ainsi qu'un Centre Optique et Audition.

Aide et soutien psychologique à la parentalité, en ligne, en tout anonymat et confidentialité. 24h/24 et 7i/7.

REMPART PATRIMOINE ©

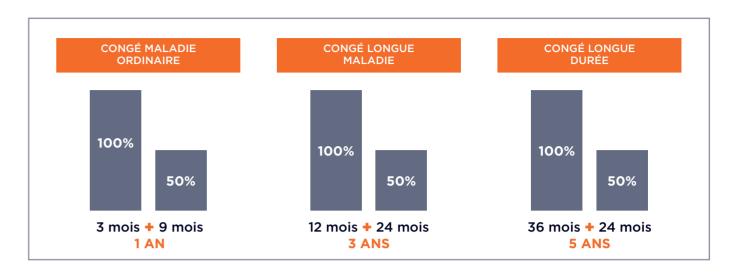
Etude personnalisée, conseils sur mesure, placements, Epargne Retraite, Gestion et transmission du patrimoine.

REMPART

A distance, les conseillers de REMPART SOLIDARITÉS vous accompagnent et vous aident à trouver des solutions concrètes face aux différentes situations que vous pouvez rencontrer au quotidien, qu'elles soient familiales, professionnelles ou financières : hospitalisation, relations aidant/aidé, logement, équilibre budgétaire, perte d'emploi... 24h/24 et 7j/7.

Exemple de prise en charge pour un fonctionnaire titulaire

> PRISE EN CHARGE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL 31



> INDEMNISATION PRÉVOYANCE PAR REMPART MUTUELLE

Cas d'une Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITT)	CONGÉ MALADIE ORDINAIRE 1 an		CONGÉ LONGUE MALADIE 3 ans		CONGÉ LONGUE DURÉE 5 ans	
ac mavan (mm)	3 mois	9 mois	12 mois	24 mois	36 mois	24 mois
PRISE EN CHARGE CONSEIL DÉPARTEMENTAL 31						
Traitement Indiciaire + Nouvelle Bonification Indiciaire (TI*+NBI*)	100% TI + NBI	50% TI + NBI	100% TI + NBI	50% TI + NBI	100% TI + NBI	50% TI + NBI
Régime indemnitaire (RI*)	100% RI	50% RI	-	-	-	-
INDEMNISATION PRÉVOYANCE REMPART MUTUELLE		+	+	+	+	+
Traitement Indiciaire + Nouvelle Bonification Indiciaire (TI*+NBI*)	-	40% TI + NBI	-	40% TI + NBI	-	40% TI + NBI
Régime indemnitaire (RI*)	-	40% RI	90% RI (avec renfort)	90% RI	90% RI (avec renfort)	90% RI
		soit 90%		soit 90%		soit 90%

Complément Prévoyance / Garanties Socle

Indemnisation Prévoyance du RI / Garanties optionnelles et renforts

Exemple de cotisation

Karine S. perçoit un salaire brut de 2 300 € (traitement de référence avec primes et indemnités incluses).

Elle a souscrit la garantie de base, qui la couvre pour l'Incapacité Temporaire de Travail et l'Invalidité, à hauteur de 90 %, avec un capital décès de 6 900 €.

Sa cotisation mensuelle s'élève à 38,89 €, avec une participation du Comité Départemental 31 d'un montant de 20 € (au minimum).

> Karine cotise donc 18,89 € par mois.

Exemple d'indemnisation

Patrick G. perçoit un salaire brut de 2 000 € ainsi que 600 € de prime mensuelle. Il est actuellement en congé maladie ordinaire, à demi-traitement.

> Son complément REMPART de base lui garantit un revenu net de 90 %, soit 1 890,20 € par mois.